

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : Haftemail Seidenglanz Mix, Base LA3

Utilisation de la substance/du mélange : Vernis de recouvrement à 1 composant à base de résine alkyde

Producteur/fournisseur : Akzo Nobel Coatings AG
Industriestrasse 17a
CH-6203 Sempach Station

Téléphone : +41 (0)41 469 67 00

Téléfax : +41 (0)41 469 67 01

Adresse e-mail : www.akzonobel.com
msds.info.ch@akzonobel.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich
Téléphone +41 (0)44 251 51 51 ou **145**

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

R10: Inflammable.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT RE 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Flamme



Danger pour la santé

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/
brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA
PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les
vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une
poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Mention d'avertissement : Peut produire une réaction allergique.

Composants sensibilisants : 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime
anhydride phtalique
Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du mélange

Vernis de recouvrement à 1 composant à base de résine alkyde

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification 67/548/CEE | Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | Concentration [%] |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| alcanes en C9-12, iso- | 90622-57-4 | Xn R65 ; R66; R53 | Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 3 H413 | >= 10,00 - < 20,00 |
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas | 64742-48-9 | Xn R65 ; R66; R67; R10 | Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 Asp. Tox. 1 H304 | >= 1,00 - < 10,00 |
| naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas | 64742-82-1 | Xn, N R10 ; R51/53; R65; R66; R67 | Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 STOT RE 1 H372 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411 | >= 1,00 - < 2,50 |
| 2-butanone-oxime; | 96-29-7 | Xn | Acute Tox. 4 | >= 0,10 - < 1,00 |

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

| | | | | |
|---------------------|---------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| éthylméthylcétoxime | | R21 ; R40; R41; R43 | H312 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Carc. 2 H351 | |
| anhydride phtalique | 85-44-9 | Xn R22 ; R37/38; R41; R42/43 | Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Resp. Sens. 1 H334 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H335 | >= 0,10 - < 1,00 |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de
poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de
combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures
contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Classe de stockage (Allemagne) : Liquides inflammables
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

| No.-CAS | Nom Chimique | Paramètres de contrôle | Type: | Mise à jour | Base |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|--------------|----------------------|
| 64742-48-9 | naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas | 300 mg/m ³ 600 mg/m ³ | TWA STEL | 2015 2015 | SUVA SUVA |
| 85-44-9 | anhydride phtalique | 1 mg/m ³ 1 mg/m ³ | TWA STEL | 2015 2015 | SUVA SUVA |
| 85-44-9 | anhydride phtalique | 6 mg/m ³ | VLE | 1999 | INRS (FR) |
| 90622-57-4 | alcanes en C9-12, iso- | | | | |
| 96-29-7 | 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime | | | | |
| 85-44-9 | anhydride phtalique | 1 mg/m ³ | MAK | 06 2003 | TRGS 900 |
| 85-44-9 | anhydride phtalique | 6 mg/m ³ | VLA-ED | 2003 | VLA (ES) |
| 85-44-9 | anhydride phtalique | 6,1 mg/m ³ | TWA | 2000 | OEL (IT) |
| 85-44-9 | anhydride phtalique | 4 mg/m ³ 12 mg/m ³ | TWA STEL | 2003 2003 | EH40 MEL EH40 MEL |

Équipement de protection individuelle

- Protection des mains : Gants résistants aux solvants
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

- Forme : fluide
Couleur : incolore
Odeur : de solvant

Données de sécurité

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
à 1.013 hPa

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| Point d'éclair | : Env.34 °C |
| Pression de vapeur | : < 1.000 hPa à 50 °C |
| Densité | : Env.1,32 g/cm ³ à 23 °C |
| Hydrosolubilité | : Note: Non miscible |
| Viscosité, dynamique | : Env.2.500 - 3.500 mPa.s à 23 °C |
| Viscosité | : > 80 s à 20 °C - 6 mm - ISO 2431 |
| Viscosité | : > 30 s à 20 °C - 3 mm - ISO 2431 |
| Contrôle de séparation des solvants | : < 3 % (v)20 °C |
| Viscosité, cinématique | : > 20,5 mm ² /s à 40 °C |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matières à éviter | : Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides forts et des bases. |
| Décomposition thermique | : Note: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. |
| Réactions dangereuses | : Note: Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme. : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| anhydride phtalique | : Estimation de la toxicité aiguë Dose: 500 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime | : Estimation de la toxicité aiguë Dose: 1.100 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë |
| Irritation de la peau | : Remarques:Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau. |

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

| | | |
|----------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Irritation des yeux | : | Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux. |
| Sensibilisation | : | Remarques: Donnée non disponible |
| Information supplémentaire | : | Les solvants risquent de dessécher la peau. |

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Élimination physico-chimique
Bioaccumulation

Effets écotoxicologiques

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | | |
|--------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit | : | Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. |
| Emballages contaminés | : | - Vider les restes. - Éliminer comme produit non utilisé. - Ne pas réutiliser des récipients vides. - Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. |
| Code d'élimination des déchets | : | 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------|
| UN Numéro | : | 1263 |
| Description des marchandises | : | PEINTURES |
| Classe | : | 3 |
| Groupe d'emballage | : | III |
| Code de classification | : | F1 |
| Numéro d'identification du danger | : | 30 |
| Étiquettes ADR/RID | : | 3 |
| Code de restriction en tunnels | : | (D/E) |

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

IATA

UN Numéro : 1263
Description des marchandises : PAINT
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes ADR/RID : 3
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y344

IMDG

No. de la substance : UN 1263
Description des marchandises : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes ADR/RID : 3
No EMS Numéro : F-E,S-E
Polluant marin : non

ADR: Pour des emballages < 450 litres et en application du paragraphe 2.2.3.1.5 ces matières ne sont pas de la classe 3
Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 30 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES Législation nationale

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne) : Point d'éclair 21 °C à 55 °C, à 15 °C non miscible dans l'eau
Liquides inflammables particulièrement dangereux

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000
Numéro : 6, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000
Numéro : 13, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau

Données COV : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
: 26,06 %

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
contenu en COV sans l'eau : 27,11 %

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois : 27,11 %

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

| | |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| R10 | Inflammable. |
| R21 | Nocif par contact avec la peau. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| R40 | Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R42/43 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

| | |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |

HAFTEMAIL Seidenglanz Mix, Base LA3

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.

***Head Office
Akzo Nobel Decorative Coatings B.V, Rijksstraatweg 31, 2171 AJ Sassenheim, the Netherlands***